



ASSOCIATION NATURE OCEAN INDIEN

L'association Nature Océan Indien (NOI) œuvre depuis 2007 pour la protection des geckos endémiques de La Réunion et de leur habitat. Agréée au titre de la protection de l'environnement (article L141-1 du Code de l'environnement), elle participe à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité de l'île et à sa conservation. Cette contribution s'exprime notamment à travers des actions de restauration écologiques, de sensibilisation ou encore de formations dans le domaine de l'environnement.

Bien que spécialisés sur les geckos endémiques de La Réunion, nous tentons, à travers ce débat, de porter à la connaissance du public et des porteurs de projet de la fragilité de notre environnement et de son caractère irremplaçable.

CAHIER D'ACTEUR

Vers un ménagement « distingué » du territoire

DE LA CONTRAINTE A LA RICHESSE

Les trois siècles d'occupation humaine ont durablement modifié les milieux naturels de l'île, en particulier ceux qui étaient les plus accessibles et présentaient les meilleures aptitudes au développement. Pour des raisons légitimes, les terres ont été valorisées et ouvertes au peuplement.

Le développement du Grand Sud a été guidé par les possibilités offertes par la nature et les nécessités de l'histoire. Décentré du foyer originel de l'arrondissement de Saint-Paul (le point de départ du peuplement de l'île), le Grand Sud s'est forgé une identité propre, fondée en grande partie par un environnement original dominé par un grand plateau (les Plaines). Cet ensemble unique s'est singularisé au fil du temps pour devenir une région originale et attractive. **Aujourd'hui, la nature et les paysages du Grand Sud participent à cette « distinction »,** constituent le capital d'attractivité et de singularité du territoire.

Mais avant d'être un facteur de distinction, les espaces naturels du Grand Sud représentaient une contrainte à l'avant des fronts pionniers. En effet, l'état actuel relictuel des forêts du Sud témoigne d'une pression qui s'est exercée depuis le littoral et poursuivie vers les Hauts : ainsi **la surface des formations végétales indigènes du Grand Sud a été divisée par 2,5 !** Les espaces naturels restants sont donc rares et sont, à l'instar des terres agricoles, une richesse qu'on ne saurait retrouver si elle devait disparaître : s'il est aisé d'ouvrir des pâturages ou des forêts à l'urbanisation, l'inverse est plus difficile, voire impossible à observer.

En revanche, pouvons-nous nous distinguer par une approche plus juste du développement du territoire ? Ne faudrait-il pas le ménager plutôt que de l'aménager jusqu'à asphyxie, et déplacer dans le temps les problèmes de circulation ?

CAHIER D'ACTEUR

ASSOCIATION NATURE OCEAN INDIEN



Des traits distinctifs et utiles

A l'heure de la reconquête de la biodiversité telle que consacrée par la loi 2016-1087 du 8 août 2016 et de l'avènement de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB), les espaces naturels et agricoles ne sauraient être fragmentés, voire réduits. Or, le réseau routier contribue à la fragmentation des espaces : améliorer les flux et permettre le développement de nouveaux « fronts pionniers » risquent d'aboutir à la disparition des traits distinctifs du territoire, et donc une diminution de la qualité du cadre de vie chère aux habitants de la région Sud. **Il ne s'agit pas de détruire ce pourquoi le territoire est attractif.**

Les habitants du Grand Sud connaissent ces traits distinctifs : des paysages dominés par les crêtes du Dimitile, les pâturages de la Plaine-des-Cafres, les ravines encaissées de l'est du Tampon (Bras Leclerc, Ravine Jean Payet, Ravine des Cafres, Rivière d'Abord, etc.), les « rares » forêts (Forêt de Notre-Dame-de-la-Paix, des Hauts de Mont Vert, de Bras Creux, de la Ligne d'Equerre)... autant de **facettes qui donnent du caractère et de la valeur à la région.**

Au-delà de la valeur « non chiffrable », et donc inestimable, des paysages et de leurs composantes, notons la fonction primordiale des ravines et des forêts

dans la réduction des risques d'inondation. Un territoire pourvu de forêts et de ravines est moins enclin à subir les effets du ruissellement. Les habitants du Tampon se souviennent encore des épisodes pluvieux du début de l'année 2018. Il ne s'agirait pas d'accroître la vulnérabilité du territoire en augmentant l'artificialisation des sols.

Les enjeux de conservation

D'une manière plus précise, et pour faire écho à notre objet associatif, nous portons à la connaissance du public les enjeux en matière de biodiversité.

A travers ce projet de route, c'est le risque de voir disparaître des habitats rares et des espèces animales et végétales uniques au monde. La **forêt humide de moyenne altitude de la côte sous-le-vent est menacée**, ainsi que le cortège d'espèces qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. Au-delà de leur statut d'espèces rares, certains arbres sont remarquables par leur port et leur taille, si bien qu'ils dépassent la hauteur moyenne des arbres de La Réunion. Ainsi, il n'est pas rare d'observer des futaies supérieures à 30 mètres.

Ces forêts et ces arbres remarquables constituent l'habitat du Gecko vert de Bourbon (*Phelsuma borbonica*). Cette espèce est principalement menacée par la dégradation et la disparition de son habitat. Bien qu'il n'ait pas été identifié dans les études préalables du projet, ce gecko est donc directement impacté par le tracé des « Variables Est ».

Le Gecko vert de Bourbon

Auparavant, cette espèce se rencontrait dans toutes les forêts de l'île, du littoral jusqu'à 1400 mètres d'altitude. Aujourd'hui, ce gecko est confiné dans des zones éparses. Le secteur concerné par le projet de « Route des Géraniums » abrite les dernières forêts de la côte sous-le-vent, avec en leur sein ce gecko endémique.

Protégé par l'arrêté ministériel du 17 février 1989, le Gecko vert de Bourbon est classé en voie d'extinction par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Notre association mène depuis 10 ans des actions de conservation en faveur de ce lézard emblématique de notre île. Parmi ces actions, notons la

consolidation de son habitat ou encore la lutte contre les reptiles invasifs. Le projet de route traversant son habitat menace donc directement la **dernière population de *Phelsuma borbonica* du secteur Tampon – Saint-Pierre.**



A travers une nouvelle ouverture en milieu naturel, la précarité du Gecko vert de Bourbon est donc augmentée. Sur le plan moral et éthique, pouvons-nous contribuer à faire disparaître une partie du patrimoine réunionnais ?

A cette dégradation directe s'ajoute la perturbation des écosystèmes traversés par la route. En effet, une ouverture en milieu naturel constitue une porte d'entrée

pour les espèces invasives, qu'elles soient animales ou végétales, générant ainsi de nouvelles difficultés pour le territoire.

Pour ce qui est des reptiles invasifs, nous connaissons l'impact de l'Agame des colons (*Agama agama*) qui profite des routes pour étendre son territoire. D'autres espèces en profitent comme le Lézard vert de Madagascar (*Phelsuma madagascariensis*) ou le Lézard poussière d'or (*Phelsuma laticauda*). L'UICN rappelle que les espèces invasives constituent la deuxième menace pour les espèces en voie d'extinction, après la destruction directe des habitats.

Des coûts invisibles exorbitants

D'une manière générale, les tracés proposés présentent des coûts importants. Il est à noter que la « Variante Est » est présentée comme celle la moins « contraignante » car comprise entre 360 millions et 427 millions d'euros HT.

Toutefois, le projet dans son ensemble tient-il compte des coûts provoqués par la gestion des espèces invasives ? **Dans ce cadre, une analyse économique des impacts sur l'environnement semble primordiale.**

Selon une enquête publiée par le Commissariat général au développement durable (CGDD), **les espèces exotiques envahissantes représentent un coût de 38 millions d'euros par an** en moyenne (enquête menée de 2009 à 2013, en France et en outremer). La Réunion est particulièrement exposée aux invasions biologiques et est donc fortement concernée par les programmes de lutte contre les espèces invasives. Ainsi, selon la même enquête, plus de la moitié des dépenses nationales ont lieu sur trois territoires : les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF), la Nouvelle Calédonie et La Réunion. Ainsi, ce sont des millions d'euros mobilisés annuellement pour lutter contre les espèces invasives.

Au-delà d'une présentation des risques liés à un projet d'infrastructure routière, nous tentons de valoriser ce qui fait la singularité de notre territoire. La protection des espaces naturels, quels qu'ils soient, ou la conservation

d'espèces menacées, ne sont pas des « concepts » entrant en contradiction, voire forte opposition, avec l'aménagement du territoire ou le développement économique. A travers ce cahier d'acteurs, **nous souhaitons ouvrir le débat pour un meilleur**

aménagement du territoire, en intégrant la biodiversité et la population dans les choix stratégiques.

Nicolas Vitry,
Président de l'association Nature Océan Indien

